



LE CERCLE DES EPARGNANTS

La Newsletter du Cercle des Epargnants

Numéro 19 – Janvier 2008

>édito

Le leurre de l'âge légal de départ à la retraite !

La bataille des retraites se confond avec celle du chômage ; or la France se caractérise par un faible taux d'emploi, 63 % contre 66 % dans l'Union européenne. Les Français arrivent de plus en plus tard sur le marché du travail pour en partir de plus en plus tôt. Seulement 37,8 % des 55/64 ans travaillent en France contre plus de 42 % en moyenne au sein de l'Union européenne. Si le taux d'emploi des seniors a progressé ces dernières années, cette hausse est en partie artificielle du fait du vieillissement de la population active. Pour des raisons sociologiques et financières, les entreprises ont pris la mauvaise habitude de se délester de leurs salariés de plus de 50 ans qui sont considérés comme réfractaires au progrès et à la mobilité. Fin 2006, 700 000 Français bénéficient d'une préretraite, d'une dispense de recherche d'emploi ou d'une retraite anticipée auxquels il faut ajouter les préretraites financées par les employeurs. Au-delà de la question de l'employabilité des seniors, il convient de prendre en compte la faible appétence des salariés à poursuivre leur activité professionnelle au-delà de 60 ans. Les Français souhaitent majoritairement partir à la retraite entre 55 et 60 ans. Selon l'INSEE, le système actuel du barème des pensions n'encourage pas à poursuivre son activité, le mécanisme de surcote n'a pas eu le succès escompté en étant utilisé par moins de 6 % des retraités en 2006. Le dispositif de départ anticipé institué par la loi Fillon de 2003 est, en revanche, plébiscité, plus de 400 000 bénéficiaires depuis 2004. Les mesures en faveur du travail des seniors n'ont eu jusqu'à maintenant qu'un faible impact. Pour inciter tant les entreprises et les salariés à modifier leurs comportements, il faut casser le tabou de l'âge légal de départ à la retraite qui fixé à 60 ans constitue une barre psychologique. Les pays ayant le meilleur taux d'emploi sont ceux qui ont reculé l'âge légal de départ à la retraite. De toute façon, que signifie cet âge quand la durée de cotisations sera de 41 ou de 42 ans si ce n'est qu'elle constitue pour nous tous un leurre ?

Philippe Crevel

Actualité

Cap au Sud pour les futurs « Entretiens du Cercle »

Les prochains « Entretiens de l'Épargne et de la Retraite » se dérouleront le jeudi 20 mars 2008, à Aix en Provence, au Palais des Congrès. Jean-Paul Fitoussi, Président de l'Office Français des Conjonctures Économiques, Jérôme Jaffré, ancien Vice-président de la Sofres, Jean-Pierre Thomas, associé-gérant à la Banque Lazard et ancien député et Florence Legros, professeur d'Université à Paris Dauphine participeront aux débats animés par Jean-Pierre Gaillard.

Acheter sa maison avec son PERP... c'est possible !

Le Ministère de l'Économie a, enfin, publié l'instruction fiscale concernant la possibilité ouverte par la loi Borloo sur le logement de 2006 de sortir en capital d'un PERP afin d'acquérir sa première résidence principale. Selon cette instruction fiscale, le capital sera imposable à l'impôt sur le revenu en vertu des règles en vigueur pour les pensions et les retraites. Néanmoins sur demande expresse et irrévocable des titulaires du PERP, le capital pourra être soumis à une imposition fractionnée par parts égales sur l'année du versement et les quatre années suivantes.

Les Allemands amoureux de l'Épargne Retraite ?

Selon l'enquête "High Income Class Appetite of European Retail Investors" réalisée par le cabinet de marketing Millward Brown auprès de ménages aux Pays-Bas, en Suède, en France, en Allemagne, en Italie et en Grande-Bretagne, ce sont les Allemands qui se déclarent les plus concernés en matière de complémentaire retraite par capitalisation. 70 % des Allemands ont un objectif de placement en la matière contre 51 % en moyenne au sein de l'Union européenne.

Durcissement du régime des départs anticipés

Le dispositif permettant aux salariés de prendre une retraite anticipée s'ils ont cotisé plus de 40 ans rencontre un réel succès, plus de 400 000 départs depuis 2004. Les conséquences de ce dispositif avaient été sous-estimés par les pouvoirs publics. Responsable de la moitié du déficit de la branche vieillesse, il est dans le collimateur du Gouvernement. Conformément aux engagements pris par le Premier Ministre au mois de septembre dernier, une nouvelle circulaire durcit le régime des preuves d'activité à fournir pour valider des périodes. Jusqu'à maintenant, il suffisait que deux témoins signent un document afin de valider une période d'activité pour laquelle il n'y avait pas de preuve. Avec la nouvelle circulaire, faute de preuve matérielle établissant l'activité, comme une feuille de paye, il ne pourra être validé que quatre trimestres, alors qu'il n'y a aucune limite actuellement.

11, Boulevard Haussmann – 75009 Paris – tel : 01 58 38 65 87

www.cercladesepargnants.com





LE CERCLE DES ÉPARGNANTS

La Newsletter du Cercle des Épargnants

En bref...

Les plafonds 2008 du PERP

Le plafond de la Sécurité sociale, qui sert de référence au calcul de certaines cotisations sociales et au calcul de l'enveloppe fiscale de l'épargne retraite passe à 2 773 euros par mois à partir du 1^{er} janvier 2008, soit une augmentation de 3,39 % par rapport à 2007. Le plafond annuel de la Sécurité sociale est fixé à 33 276 euros. Chaque titulaire de PERP pourra déduire jusqu'à 26 620 euros s'il dispose de revenus professionnels ou dans la limite de 3 327 euros s'il n'en a pas.

La retraite, premier poste de dépenses publiques

Les dépenses publiques consacrées à la retraite représente 12,3 % du PIB loin devant celles liées à la santé 8,6 %, à l'éducation 6 % ou au chômage 3 %.

Le poids des retraites, la France fait la course en tête

Bien que la situation démographique de la France figure parmi les plus favorables, les dépenses publiques de retraites depuis 1980 augmentent plus vite que la moyenne de la zone euro. L'écart est de 1,1 % du PIB.

La Care Révolution par Martin Vial

Martin Vial, directeur général du groupe Europ Assistance, vient de publier dans la collection « Nouveaux Débats Publics » un ouvrage, « la Care Révolution ». Ce livre démontre que nous sommes entrés dans un nouvel âge économique. Le vieillissement de la population et la recherche d'un plus grand confort auront pour conséquences le développement des services à la personne, services qui intégreront les apports des précédentes révolutions, industrielle et numérique. Martin Vial juge indispensable de relever les défis qui se posent au secteur du service en particulier en matière de dépendance.

Le Cercle a des idées

2 millions de Français ont souscrit un PERP et plus de 400 000 ont ouvert, au sein de leur entreprise, un PERCO. Si ces résultats ne sont pas nuls, ils sont inférieurs aux prévisions. De ce fait, à quelques semaines de l'ouverture de la négociation des retraites, le Cercle des Épargnants a établi une série de propositions qui n'ont pas vocation à démolir le paysage de l'épargne retraite institué par la loi Fillon mais à l'améliorer. Le Cercle propose ainsi de simplifier le mode de fonctionnement des Groupements d'Épargne Retraite Populaire en harmonisant son régime avec celui des associations souscrivant des contrats d'assurance de groupe. Il demande que tous les produits d'épargne retraite soient traités à l'identique en matière de taux garanti et de rétrocessions. Le Cercle suggère d'élargir le champ du PERP à la dépendance et de permettre l'ajout de garanties prévoyance. Afin de favoriser le PERP, il est également proposé d'instaurer un mécanisme fiscal incitatif afin de permettre la transformation de contrats d'assurance-vie en PERP. Pour instaurer une égalité de traitement entre les titulaires non assujettis et ceux qui le sont à l'impôt sur le revenu, il est demandé l'instauration d'un crédit d'impôt. Enfin, il conviendrait de veiller à une meilleure allocation de l'actif des PERP qui à 85 % est investi en fonds euros.

Le prochain chantier du Cercle

Le Conseil scientifique du Cercle des Épargnants a retenu comme thème de réflexion et de propositions pour 2008, « les seniors, l'emploi et la retraite ». En effet, la question du financement des retraites et le retour d'une croissance forte et durable en France passent par une augmentation sensible du taux d'emploi des seniors. Force est de constater que malgré plusieurs plans en la matière, la situation ne s'est guère améliorée ces dernières années. Le Conseil scientifique réalisera plusieurs auditions d'experts et de responsables des pouvoirs publics ainsi que des représentants des partenaires sociaux en vue d'établir un rapport.

Bientôt 64 millions de Français

La dernière enquête de recensement de l'INSEE pour 2007, publiée le 15 janvier dernier, souligne que la France comptait au 1^{er} janvier 63,753 millions d'habitants soit une augmentation de 361.000 en un an. Le fait marquant est que pour la première fois les naissances hors mariage sont majoritaires en 2007. L'année dernière, les naissances hors mariage ont atteint 50,5 % des naissances contre 48,4 % en 2006, selon l'INSEE. L'âge moyen de la première maternité continue de s'élever pour s'établir à 29,8 ans en 2007. En 2007, le nombre de naissances s'est élevé à 816.500 dont 33.000 dans les départements d'outre-mer soit une légère baisse de 1,7 % par rapport à 2006 (830.900). Ce nombre n'en demeure pas moins supérieur à celui enregistré depuis les 25 dernières années. Les décès ont atteint 526.500 ; le solde migratoire est de 70 000 en léger recul par rapport à 2006. Compte tenu de l'arrivée à l'âge de la retraite des enfants du baby boom, la part des personnes âgées de 65 ans et plus continue d'augmenter, 16,3 % de la population (10,3 millions), contre 15 % en 1994. Bonne nouvelle l'espérance de vie a augmenté de 3 mois en 2007.